

Niveau débutant : apprenez les bases jusqu'à la création d'un vêtement.

INSCRIPTION ANNUELLE (15 séances)

Vous hésitez ? Alors venez essayer en toute liberté lors d'une SEANCE D'ESSAI GRATUITE !

Cochez l'horaire choisi :

L'atelier se déroule tous les 15 jours

- Mercredi 18h30-21h30 (semaine paire) *Début des cours le 2 octobre 2019*
- Vendredi 14h-17h (semaine paire) *Début des cours le 4 octobre 2019*
- Vendredi 14h-17h (semaine impaire) *Début des cours le 27 septembre 2019*



COTISATION ANNUELLE :

Adulte : Panazol 175€ - Hors Panazol : 181€
dont 5€ inclus dans le tarif pour l'adhésion obligatoire au CAC.
Possibilité de régler en 3 fois sans frais.

NB : merci de joindre le règlement à l'inscription - chèque à l'ordre du CAC.
Un minimum de participants est exigé pour la mise en place de l'atelier.
Merci de fournir un justificatif pour toute annulation.



Merci de signer le règlement intérieur de l'atelier
(voir au verso)

Inscription et renseignements :

CAC 11 rue Jacques Prévert 87350 PANAZOL
05.55.06.06.20 - secretariat@cac-panazol.com
www.cac-panazol.com

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : ou

Email :

A Panazol, le : Signature :

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ATELIER COUTURE DU CAC SAISON 2019 - 2020

INSCRIPTION :

L'inscription se fait à l'année pour 15 séances et avant le début des cours. Pour que le cours fonctionne, il faut un minimum de 8 participants. Les inscriptions se font par ordre d'arrivée, habitant Panazol ou à l'extérieur.

DEBUT DES COURS :

Le début des cours se fera le mercredi 2 octobre 2019 pour les participantes du mercredi, le vendredi 4 octobre 2019 pour les participantes du vendredi en semaine paire et le vendredi 27 septembre 2019 pour celles du vendredi en semaine impaire. Un planning avec les dates de cours vous sera distribué. Quelques dates pourront changer dans l'année si la Mairie a besoin de la salle, la mairie et le conservatoire étant prioritaires pour l'usage de celle-ci.

FOURNITURES :

Amenez votre machine à coudre si possible. Une machine est à disposition en cas de besoin.

Pour les autres fournitures, elles seront à fournir par vos soins. La liste vous sera distribuée lors de votre inscription.

ABSENCE :

Toute absence ne sera pas récupérée sauf sur présentation d'un certificat médical.

POUR TOUTE ANNULATION :

L'activité est régie à l'année. Le règlement doit être joint au bulletin d'inscription. Pour tout remboursement, un certificat médical sera demandé.

Fait à : le,

Signature :